



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° DP 094 080 22 00288

Déposé le : **02/12/2022**

Dépôt affiché le : **02/12/2022**

Complété le : **17/01/2023**

Demandeur : **Monsieur SCHLOSSMAN Charles**

Nature des travaux : **Remplacement de la porte
de garage**

Sur un terrain sis à : **18 rue du Maréchal
Maunoury à Vincennes (94300)**

Référence(s) cadastrale(s) : **V 65**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRÊTE N° *23 - 87*

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 02/12/2022 par Monsieur SCHLOSSMAN Charles,
VU l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement de la porte de garage ;
- sur un terrain situé 18 rue du Maréchal Maunoury à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 94 en date du 12 décembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.



Vincennes, Le **30 JAN. 2023**

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Charlotte
Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne

MAIRIE DE VINCENNES
SERVICE D'URBANISME
53 RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES

Dossier suivi par : Anthony PELOIS

Objet : demande de déclaration préalable

A Vincennes, le 12/12/2022

numéro : dp0802200288

demandeur :

adresse du projet : 18 RUE DU MARECHAL MAUNOURY 94300 M. SCHLOSSMAN
VINCENNES

nature du projet : Remplacement de menuiseries

déposé en mairie le : 02/12/2022

reçu au service le : 09/12/2022

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

L'architecte des Bâtiments de France

Nathalie BARRY

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.